



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

Présents : Georges Bouty - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini (est sorti et n'a pas pris part au vote) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima (est sortie et n'a pas pris part au vote) - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier (est sortie et n'a pas pris part au vote) - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - François Schmitt - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Bernadette Chamoussin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Hervé Chenu (pouvoir à Laetitia Rigonnet) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc) - Juliette Michel (pouvoir à Marie Martinod) - Robert Traissard - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 18 avril 2025

Date de publication : 30 avril 2025

Délibération n°2025-037 – Approbation du rapport 2024 pour la délégation de service public de la salle polyvalente de Montalbert

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3,

Vu la délibération n°2a du 24 novembre 2022 approuvant le principe d'une délégation de service public concernant la salle polyvalente de Montalbert,

Vu la délibération n°2023-099 du 28 septembre 2023 approuvant la convention de délégation de service public avec l'Office de Tourisme de la Grande Plagne pour l'approbation du choix du délégataire et de la politique tarifaire pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert,

Laurent Desbrini, Isabelle Gostoli De Lima et Corine Maironi-Gonthier, intéressés par l'objet de la délibération, sont sortis et n'ont pas pris part au vote.

Madame le Maire rappelle que le Code de la Commande Publique prévoit que le titulaire d'une délégation de service public produise chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Elle ajoute que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce rapport doit ensuite être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

Monsieur le premier Adjoint présente le rapport de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne pour la salle polyvalente « L'Alto » à Montalbert, comportant une présentation des principales caractéristiques de la DSP, une analyse de l'exploitation du service et de ses conditions d'exécution, ainsi que ses perspectives pour la suite

Il présente aussi le compte de résultat pour une période complète, soit du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, qui établit un produit d'exploitation de 12 404,09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport 2024 présenté pour la délégation de service public de la salle Alto à Montalbert.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing